

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung

Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

Band: 16 (1940-1941)

Heft: 3

Artikel: Comment la bannière des montagnards de Schwyz devint le drapeau de la confédération

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-705748>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Comment la bannière des montagnards de Schwyz devint le drapeau de la confédération

«Le canton de Schwyz a donné à la Suisse son nom et son drapeau.» Cette phrase, extraite des vieux manuels scolaires de notre enfance, ne comporte aucun développement; aussi, jusqu'aux recherches de M. le professeur Charles Borgeaud, a-t-on ignoré l'origine de ce drapeau qui remonte aux temps les plus anciens de la Confédération primitive.

La bannière rouge des montagnards de Schwyz, emblème de leur liberté impériale, portait déjà, au temps de Morgarten, si l'on en croit les anciennes chroniques, un crucifix à l'angle supérieur du champ. Tous les témoignages s'accordent sur ce point et font remonter la concession de l'emblème sacré à la reconnaissance d'un chef du Saint-Empire dont les Schwyzois s'étaient montrés les fidèles serviteurs et qui voulut récompenser leur vaillance.

Le vieux chroniqueur Justinger écrit, au commencement du XV^e siècle, que «les gens de Schwyz, dans les anciens temps, portèrent un grand secours à un roi des Romains, engagé dans une expédition vers Héricourt, et, de ce côté-là, se conduisirent si bravement que le roi leur confia pour leur bannière le Saint-Empire, c'est-à-dire toutes les armes et les instruments du saint martyr de Notre Seigneur Jésus-christ».

Ces indications de Justinger, précisées en 1479 par le doyen d'Einsiedeln, Albert de Bonstetten, permettent d'affirmer que le roi auquel il est fait allusion ne peut être que Rodolphe de Habsbourg que les montagnards avaient accompagné au siège de Besançon en 1289.

En accordant aux guerriers de Schwyz le droit de mettre sur leur bannière rouge l'emblème chrétien inscrit sur celles du Saint-Empire, Rodolphe leur concéda de bonne heure un privilège qui ne devait être obtenu que plus tard par leurs Confédérés. Les bannières de soie brodée dont le pape Jules II, par l'entremise de son légat, le cardinal Mathieu Schinner, fit présent en 1512 aux Confédérés qui avaient pris part à la bataille de Pavie portent toutes des emblèmes religieux. Celles

des Waldstaetten présentent à leur angle supérieur l'image du Christ sur la croix.

On sait, du reste, par la chronique illustrée de Tschachtlan (1470) qu'à Morgarten, le drapeau des Schwyzois portait un petit crucifix blanc, tandis que la chronique de Berne rapporte qu'en 1339, alors que ceux d'Uri, de Schwyz, d'Unterwald, de Weissenburg et du Hasli marchaient avec les Bernois au secours de Laupen, «tous étaient marqués du signe de la sainte croix, une croix d'étoffe blanche sur champ rouge».

C'est ainsi que la croix blanche apparaît comme signe de ralliement des Confédérés, à une époque reculée où le lien fédéral était encore lâche et où les guerriers de chaque ville, de chaque vallée se mettaient en campagne sous leur propre drapeau. Un signe commun de reconnaissance qui permit de distinguer facilement l'ami de l'ennemi, était d'autant plus indispensable à des combattants diversement armés et vêtus, qu'ils s'éloignaient davantage de leurs foyers.

«Tous les Confédérés, écrit Josias Simler (1576), portent à la guerre une croix blanche et droite». Des documents officiels, il résulte qu'au XV^{me} ou XVI^{me} siècle, les troupes suisses portaient en pays étranger, comme signe distinctif commun, la croix blanche sur leurs fanions cantonaux et que les compagnies mixtes, formées dans divers cantons, se ralliaient autour d'un drapeau rouge à croix blanche et droite.

La croix sur l'écu d'une monnaie de Schwyz est mentionnée officiellement en 1553 sous le nom de «croix fédérale» (eidgenössisches Kreuz).

Les Bernois qui remportèrent à Neuenegg la dernière victoire de leur république combattaient autour d'une croix blanche traversant les couleurs flammées, noires et rouges, de leur canton.

Et voilà comment, peu à peu, par un lent processus le drapeau de Schwyz, quelque peu modifié, du reste, est devenu celui de la confédération tout entière. H.F.

Les onze prédecesseurs du Général Guisan

(Suite et fin.)

11. *Ulrich Wille* (1848—1925). Bien qu'ayant passé son doctorat en droit, le futur général se sentit vite attiré par la carrière militaire. Après avoir débuté comme instructeur d'artillerie, de 1871 à 1883, à Thoune, il fut envoyé à plusieurs reprises en mission en Allemagne pour étudier les méthodes prussiennes qui faisaient grand bruit à l'époque. A la suite de ces études, il réalisa des réformes dans l'armée suisse, notamment dans l'instruction des recrues confiée à des officiers au lieu d'instructeurs comme jusqu'alors. Ses propositions lui valurent de nombreux succès, comme aussi des critiques plus ou moins justifiées.

Nommé lieutenant-colonel en 1881, il fut appelé à réformer la cavalerie, d'abord comme instructeur en chef de ce corps, puis ensuite en qualité de chef d'armée. C'est à lui qu'on doit le règlement de cavalerie de 1892. L'«esprit Wille» fut souvent attaqué dans la presse et l'échec subi par une nouvelle loi militaire, qu'il défendit et qui fut repoussée par le peuple en 1895, l'engagea à abandonner la carrière militaire. Mais il publia alors divers ouvrages militaires et fut, de 1900 à 1914, professeur à l'Ecole polytechnique fédérale.

Ayant sollicité sa libération en 1896, il reprit pourtant du service actif, en 1900, comme commandant de

la 6^{me} division; en 1904, il fut nommé commandant du 3^{me} corps et dirigea en 1912 les manœuvres près de Wil, auxquelles assista l'empereur Guillaume II. Enfin, le 4 août 1914, il était appelé au commandement suprême de l'armée suisse; il dirigea l'occupation des frontières pendant la guerre mondiale et prit sa retraite le 11 décembre 1918. L'Assemblée fédérale lui exprima la reconnaissance du pays.

Rentré dans la vie civile, Wille reprit la plume. Son œuvre militaire, qui fut considérable, consiste à avoir remplacé dans l'armée l'ancien esprit de garde civique par une conception plus profonde du devoir militaire, préparation indispensable à la discipline et au dévouement qu'exigea la longue mobilisation.

*

Avec cette dernière notice se termine le résumé de l'œuvre accomplie par nos généraux, que nous nous étions donné pour tâche de soumettre à nos lecteurs. Peut-être les événements nous permettront-ils bientôt de relater dans ces colonnes l'œuvre du général Guisan, lorsque la paix revenue sur cette pauvre Europe, aura autorisé ce dernier à libérer nos troupes et que la vie aura repris son cours normal. Il y aura là, certes, de belles pages à écrire.